

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 16 avril 2008

**AUDITION DEVANT LE COMITÉ DE
DISCIPLINE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

DEMERS CONSEIL INC.

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) tiendra une audition devant le Comité de discipline de la Bourse, le 13 mai 2008 à 13 :00, suite à la signification d'une plainte disciplinaire à Demers Conseil inc., un participant agréé de la Bourse.

Lieu : Bourse de Montréal Inc.
Salle du conseil
800, square Victoria
4^e étage
Montréal (Québec)

La plainte disciplinaire émise par la Bourse allègue que le ou vers le 29 août 2007, Demers Conseil inc. n'a pas requis ni reçu l'approbation préalable de la Bourse dans le cadre d'une prise de position importante, le tout contrairement au paragraphe 1 de l'article 3421 des Règles de la Bourse.

Les auditions devant le Comité de discipline de la Bourse sont publiques, sous réserve des cas prévus à l'article 4154 des Règles de la Bourse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514 871-3516 ou par courriel à l'adresse flarin@m-x.ca.

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation

Circulaire no : 058-2008